



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



15177191

Hinterlegt bei der Kanzlei
des Handelsgerichts EUPEN

10 -12- 2015

IA/
der Greffier Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/12/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0471.706.545

Dénomination

(en entier) : **BTT**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 4750 Bütgenbach, Klosterstrasse 12-3-1

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification de la dénomination - Transfert du siège social - création d'un
siège d'exploitation - élargissement de l'objet social - démission d'un gérant
- nomination d'un gérant - nomination d'un représentant permanent

Extrait analytique d'un acte du notaire Edgar HUPPERTZ à St.Vith en date du cinq décembre deux mille quinze, déposé à l'enregistrement ;

En vertu de cet acte s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société « BTT ».

L'assemblée a décidé ce qui suit :

Première résolution.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de modifier la dénomination de la société en :

RauwTec

Deuxième résolution.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :

4750 Bütgenbach, Weywertz, Flossweg n° 20

Troisième résolution.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de créer un siège d'exploitation à

4950 Waimes, rue de la Litorne n° 6

Quatrième résolution.

L'assemblée générale a pris connaissance de la gérance en vue de l'élargissement de l'objet social. A ce rapport a été joint un état de l'actif et du passif datant du 31 octobre 2015.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité d'élargir l'objet social comme suit :

☐ Vente, commercialisation, entretien et réparation de véhicules et d'équipements municipaux, services publics et d'intervention, etc., au sens le plus large.

(équipements et véhicules utilisés pour l'épandage, le déneigement, l'entretien des routes et divers surfaces et les services d'incendie, etc.)

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

- ☐ Vente, production et commercialisation d'articles d'usure, au sens le plus large.
- ☐ Vente, production et commercialisation d'articles industriels, au sens le plus large.
- ☐ La réalisation de travaux de ferronnerie et mécaniques au sens le plus large.
- ☐ Vente, montage, réparation et entretien d'installations industrielles, au sens le plus large.

☐ La production, la transformation, le montage, l'entretien, ainsi que l'achat et la vente de n'importe quels produits, machines ou matériaux dans les domaines précités ou similaires à ceux cités ci avant, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières généralement quelconques, se rapportant directement ou indirectement à ces objets, ou pouvant contribuer à sa réalisation, au sens le plus large.

☐ Elle pourra réaliser son objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Cinquième résolution.

L'assemblée générale a pris connaissance de la démission immédiate de Madame Kerstin RAUW en tant que gérant de la société.

Elle lui a donné décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution.

L'assemblée générale a nommé à l'unanimité Madame Judith RAUW comme deuxième gérant de la société et ceci pour une durée indéterminée. Elle a déclaré accepter ce mandat.

L'assemblée générale a décidé également à l'unanimité que dorénavant les deux gérants ont, seul ou ensemble, les pouvoirs d'administration et de disposition, les plus étendus pour pouvoir représenter valablement la société.

Septième résolution

Suite à ces décisions, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité de modifier les statuts comme suit :

Article 1, alinéa 1 :

La société privée à responsabilité limitée existe sous la dénomination "RauwTec".

Article 2, alinéa 1 :

Le siège de la société est établi à 4750 Bütgenbach, Weywertz, Flossweg 20. Un siège d'exploitation est établi à 4950 Waimes, rue de la Litorne, 6.

Article 3, ajout de l'objet social :

☐ Vente, commercialisation, entretien et réparation de véhicules et d'équipements municipaux, services publics et d'intervention, etc., au sens le plus large.

(équipements et véhicules utilisés pour l'épandage, le déneigement, l'entretien des routes et divers surfaces et les services d'incendie, etc.)

☐ Vente, production et commercialisation d'articles d'usure, au sens le plus large.

☐ Vente, production et commercialisation d'articles industriels, au sens le plus large.

☐ La réalisation de travaux de ferronnerie et mécaniques au sens le plus large.

☐ Vente, montage, réparation et entretien d'installations industrielles, au sens le plus large.

☐ La production, la transformation, le montage, l'entretien, ainsi que l'achat et la vente de n'importe quels produits, machines ou matériaux dans les domaines précités ou similaires à ceux cités ci avant, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières généralement quelconques, se rapportant directement ou indirectement à ces objets, ou pouvant contribuer à sa réalisation, au sens le plus large.

☐ Elle pourra réaliser son objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Huitième résolution.

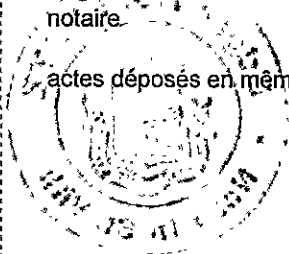
L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Freddy RAUW qui accepte comme représentant permanent de la société.

pour extrait analytique

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Edgar HUPPERTZ
notaire.



actes déposés en même temps : expédition de l'acte, rapport de la gérance

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/12/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature